

Question au gouvernement du sénateur Robert Navarro le 18 juin 2015

Situation de la société IRRIFRANCE et soutien de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)



Gérard Larcher – Président du Sénat

« La parole est maintenant à notre collègue Robert Navarro, non inscrit ; vous avez la parole mon cher collègue »



Robert Navarro, sénateur de l'Hérault

« Monsieur le Président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues,

Depuis fin 2013, je suis mobilisé avec d'autres afin de soutenir une PME innovante de 140 salariés ; il s'agit de l'entreprise Irrifrance basée à Paulhan dans l'Hérault. Irrifrance, c'est une société spécialisée dans la fabrication de matériel d'irrigation, elle est soutenue par Oséo, le FEDER et la Région Languedoc-Roussillon. Particulièrement innovante, elle vient d'être récompensée pour son pivot solaire dans le cadre du salon international de l'eau. Voulant exporter plus facilement et conquérir de nouveaux marchés, Irrifrance a néanmoins dû se battre pendant 3 ans afin d'obtenir une garantie assurance prospection de la part de la COFACE, en appui de la BPI, trois années durant lesquelles le dossier a été bloqué pour d'obscures raisons diplomatiques et sans qu'aucun refus n'ait pourtant été motivé, trois années qui ont entraîné des difficultés pour cette entreprise. La société demande un soutien de la BPI pour un contrat de développement participatif et une aide à l'innovation. Pourtant, malgré le soutien au niveau régional, la direction de la BPI à Paris refuse de se prononcer et n'accepte pas le moindre rendez-vous. Un tel blocage par l'administration est inadmissible. Soyons clairs : ou bien le dossier remplit les critères pour être soutenu, ce dont je suis convaincu et dans ce cas il faut le soutenir, ou bien ce dossier n'est pas éligible et auquel cas il faut que la BPI se prononce et motive sa décision. En outre, celle-ci aurait déclaré qu'elle n'interviendrait en aucune façon dans la société tant que l'actionnaire actuel serait en place. Alors que faire ? Quelles que soient les raisons diplomatiques, la question des 140 emplois dans un territoire où ils sont indispensables est pour moi prioritaire. Aussi, je vous demande madame la ministre, de vous engager sur deux points précis. Premièrement, je souhaite que la BPI accorde enfin un rendez-vous aux dirigeants de la société ; deuxièmement, je souhaite que la BPI se prononce sur les dossiers déposés. Votre gouvernement et vous-même êtes résolument engagés pour l'emploi, mais si l'administration abuse de son pouvoir, les dispositifs en place menacent de rester lettre morte. »

Gérard Larcher – Président du Sénat : « Merci mon cher collègue ; pour vous répondre la parole est à madame Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du commerce. Vous avez la parole madame la ministre. »



Madame Pinville, secrétaire d'Etat chargée du commerce

« Merci Monsieur le Président, mesdames et messieurs les sénateurs, monsieur le sénateur Navarro,

Vous l'avez indiqué dans votre question, Irrifrance est une entreprise bien implantée depuis des années en région Languedoc-Roussillon, à Paulhan précisément. Il s'agit d'une PME spécialisée dans la conception et la fabrication de matériel d'irrigation, et elle emploie près de 140 personnes. Cette société est reconnue dans son secteur, c'est incontestable, elle peut en effet se prévaloir d'une renommée internationale. La société s'est d'ailleurs vu remettre le trophée hydro-innovation 2015 pour le développement d'un nouveau concept de pivot autonome alimenté par l'énergie solaire. Il n'empêche que la société traverse aujourd'hui une période difficile. Comme vous le savez monsieur le sénateur, le gouvernement travaille depuis plusieurs mois avec la direction de l'entreprise pour trouver des solutions aux difficultés qu'elle rencontre. Le défi que doit relever Irrifrance est de trouver de nouveaux marchés et compenser cette situation par un développement important de son activité à l'export. D'ailleurs, ses dirigeants et ses salariés, je tiens à le dire, ne ménagent pas leurs efforts pour conquérir les marchés à l'international. Irrifrance sollicite également la COFACE pour l'octroi de garanties publiques pour les prospects à l'export sur lesquels elle est positionnée. Les projets les plus aboutis ont d'ailleurs pu être accompagnés, d'autres sont en cours d'instruction. Un tel développement, que ce soit sur le volet innovation ou sur le volet export, nécessite des moyens financiers ; des discussions sont à ce titre engagées entre l'actionnaire et le management de l'entreprise. S'agissant de la BPI, elle n'a pas vocation à se substituer à l'actionnaire, c'est avant tout à ce dernier que revient la responsabilité de définir la stratégie de sa société. Il doit accompagner financièrement son développement, examiner éventuellement un adossement industriel ou créer des partenariats afin de renforcer l'entreprise qui a un potentiel important, tant la demande sur les marchés de l'irrigation s'intensifie. C'est dans ce cadre, avec une stratégie clairement établie et une vision de long terme, que la BPI pourrait s'inscrire. Soyez certain que le gouvernement est entièrement mobilisé et en contact fréquent avec l'entreprise afin de répondre aux besoins d'Irrifrance. »